

CONTACTS UTILES

Métropole de Lyon	20, rue du Lac CS 33569 69505 LYON cedex 3	04 78 63 40 40
PLU de la Métropole de Lyon		http://plu.grandlyon.com
Service voirie Subdivision VTPO Écully		04 69 64 50 70
Direction de l'eau, l'assainissement, SPANC Subdivision ET Nord		04 69 64 54 50
S.T.A.P du Rhône (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) Architecte des bâtiments de France	6 quai Saint-Vincent 69283 LYON cedex 01	04 72 26 59 70 Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 sdap.rhone@culture.gouv.fr www.culture.gouv.fr/culture/sites-sdaps/sdap69
Cadastre	165 rue Garibaldi 69003 LYON	04.78.63.37.25 04.78.63.37.00 www.cadastre.gouv.fr
D.R.A.C. Service Régional de l'Archéologie	6 quai Saint Vincent 69001 LYON	04 72 00 44 71
D.D.T. (Direction Départementale des Territoires)	165 rue Garibaldi 69003 LYON	04 78 62 50 50
C.A.U.E. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	6bis quai Saint Vincent 69001 LYON	04 72 07 44 55 Architecte conseil sur rendez-vous caue69@caue69.fr www.caue69.fr



JE MODIFIE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE MA CONSTRUCTION

FICHE PRATIQUE n°2
R421-17a
code de l'urbanisme

Les fiches pratiques «urbanisme» vous accompagnent dans vos démarches

Votre projet est soumis à autorisation si :

vous envisagez une modification de l'aspect extérieur de votre habitation :

- ravalement de façade,
- réfection de toiture, fenêtres ou volets,
- changement d'un garde-corps,
- création d'une terrasse, etc...

Pièces à fournir :

- Formulaire CERFA n°13703*03
- DP1 - plan de situation
- DP2 - plan de masse
- DP5 - notice explicative
- DP6 - document graphique
- DP7 et DP8 - photographies

- Nombre d'exemplaires (à déposer en mairie)

Service urbanisme ouvert au public
les lundis et mardis de 8h30 à 12h & 13h30 à 17h30
les jeudis de 8h30 à 12h & de 13h30 à 19h
Tel 04 78 66 40 50 urbanisme@mairie-dardilly.fr

Formulaire CERFA N° 13703*03

Le formulaire CERFA comprend :

- > les informations concernant l'identité du déclarant, l'adresse du terrain et une courte description du projet,
- > la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.

Attention : sur le formulaire fiscal, veillez à ne pas oublier d'indiquer la date, le nom et la signature du demandeur.

Le formulaire CERFA est téléchargeable sur internet, notamment sur le site de la commune www.dardilly.fr

DP 1 un plan de situation de terrain

Le plan de situation permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord.

Vous devez :

- > mettre en évidence votre terrain sur le plan (entourez ou pastillez),
- > indiquer l'adresse du terrain,
- > indiquer l'angle de prise de vue à partir duquel les photos jointes (pièces DP6, DP7 et DP8) ont été prises.

Vous pouvez imprimer le plan de situation via le site internet www.cadastre.gouv.fr ou www.geoportail.gouv.fr

Le plan de situation peut être une copie d'un plan de la commune. Un plan est disponible à l'accueil de la mairie.

DP 2 un plan de masse des constructions à modifier

Vous pouvez imprimer le plan de masse via le site internet www.cadastre.gouv.fr

Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation. Choisissez une échelle permettant de représenter le projet dans le terrain (si possible plan au 1/250° et/ou au 1/500°).

Le plan de masse présente la totalité de la construction concernée par le projet. Il indique les façades, toitures qui font l'objet de la modification.

Le plan de masse doit faire apparaître :

- > les constructions existantes sur le terrain
- > les façades et/ou toitures concernées par le projet.

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour vérifier que vos travaux sont bien soumis à déclaration préalable, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie.

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____ Pays : _____

Imprimé à remettre dûment complété et signé

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Lyon Extérieur 165 Rue Gambaldi BP 3195 69401 69401 LYON CEDEX 03 tél. 04 78 63 33 00 - fax 04 78 63 30 20 cadf@yon-exterieur@gdfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Lyon Extérieur 165 Rue Gambaldi BP 3195 69401 69401 LYON CEDEX 03 tél. 04 78 63 33 00 - fax 04 78 63 30 20 cadf@yon-exterieur@gdfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



DP 5 une notice explicative et descriptive du projet

Précisez les coloris et matériaux utilisés. Ces informations se trouvent sur le devis des entreprises ou dans les catalogues matériaux.

Les nuanciers (Weber, Parex) ou RAL sont consultables sur demande en mairie.

DP 6 un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement

Ce document permet d'apprécier la situation du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage.

Le photomontage est la solution la plus simple pour un non professionnel. A partir d'une photographie montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet (sur papier calque), vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.

Vous devez faire apparaître l'état actuel (cela peut être le document DP7) ainsi que les modifications projetées.

DP 7 & DP 8 des photographies

- > DP 7 permet de situer le terrain dans l'environnement proche
- > DP 8 permet de situer le terrain dans le paysage lointain.

- Exemples :
- > couleur gris anthracite (RAL 7016)
 - > enduit ton pierre (T10 PAREX)
 - > matériaux : menuiserie aluminium ou bois.

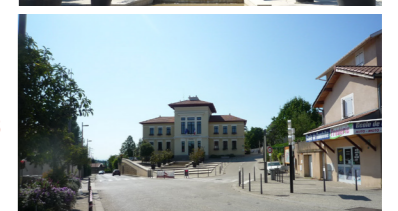


Exemple de photos à joindre

DP 7



DP 8



Exemple de photos à joindre